

## **Ordonnance de Louis XIV. pour les armées navales et arcenaux de marine**

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Ordonnance de Louis XIV. pour les armées navales et arcenaux de marine

Auteur(s) : Louis XIV (1638-1715) roi de France

Autre(s) auteur(s) : France

Autre(s) responsabilité(s) : Michallet, Étienne (1630?-1699) (Imprimeur)

Publication : A Paris, Chez Estienne Michallet, premier Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, à l'Image S. Paul. M. DC. LXXXIX. Avec Privilege du roy

Description matérielle : 1 volume ([16], 452 [2] p.) ; in-12

Titre de forme : [Acte royal. France. 1689]

Graphie moderne du titre : [Ordonnance de Louis XIV pour les armées navales et les arsenaux de marine.]

Note sur l'édition et l'histoire bibliographique : Privilège royal en date du 7 mai 1689 octroyé à Estienne Michallet. Achevé d'imprimer pour la première fois le 15 mai 1689

Note sur la description matérielle : Armes royales gravées sur cuivre au titre. Bandeaux typographiques

Note sur l'exemplaire : Reliure veau à 5 nerfs, entre-nerfs ornés de fleurons dorés et encadrés ; pièce de titre encadrée. Ancienne cote : 25.E.14

Note sur la provenance : Ex-libris gravé : «Sapit qui vigilat». Porte les estampilles : "Ministère de la Marine - Bibliothèque" et "Marine nationale - bibliothèque historique - Paris"

Note sur les bibliographies et les index : Table des [23] livres et titres contenus dans ce Volume

Sujet - Collectivité : France Marine. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Droit naval -- France

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Ouvrages avant 1800

Lieu de publication, de représentation : Paris